

L'ancienne présidente de facto de Bolivie Jeanine Áñez est condamnée à 10 ans de prison



La Paz, 11 jun (RHC) L'ancienne présidente de facto de la Bolivie, Jeanine Áñez, a été condamnée à 10 ans d'emprisonnement après qu'un tribunal l'a déclarée coupable de manquement à ses devoirs et de décisions contraires à la Constitution, dans le contexte du coup d'État de novembre 2019 contre l'ancien président Evo Morales.

C'est ainsi que s'est achevé le premier procès contre Áñez, qui est en résidence surveillée depuis l'année dernière, et qui devra en outre faire face à d'autres procédures judiciaires dans lesquelles elle est accusée de crimes contre l'humanité.

Le procès a eu lieu après une série de retards car il devait commencer le 10 février dernier, mais a été suspendu à plusieurs reprises pour des complications techniques, car, à cause de la pandémie il s'est déroulée à distance, et par les contestations constantes des avocats d'Áñez.

Enfin, le procès a pu commencer le 6 juin dernier dans une attente générale et avec des protestations permanentes aux portes du Tribunal.

Áñez a tenté par tous les moyens de faire suspendre les audiences, arguant notamment des raisons de santé. Elle a fait des grèves de la faim, s'est effondrée, a été transportée à l'hôpital puis a déclaré qu'elle souffrait de stress, de douleurs dorsales et de crises de panique.

Avec ses avocats, elle a également insisté sur le fait que le procès était illégal et ne répondait qu'à une "vengeance" du gouvernement actuel. Dans ses déclarations, elle a proclamé son innocence, s'est excusée "des erreurs commises" et a assuré qu'elle était devenue présidente pour "pacifier le pays". En outre, elle s'est autodéfinie comme une "proie politique".

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/290449-lancienne-presidente-de-facto-de-bolivie-jeanine-anez-est-condamnee-a-10-ans-de-prison>



Radio Habana Cuba